

Au Grand Conseil du Canton de Genève, au Conseil municipal de la Ville de Genève

## PETITION

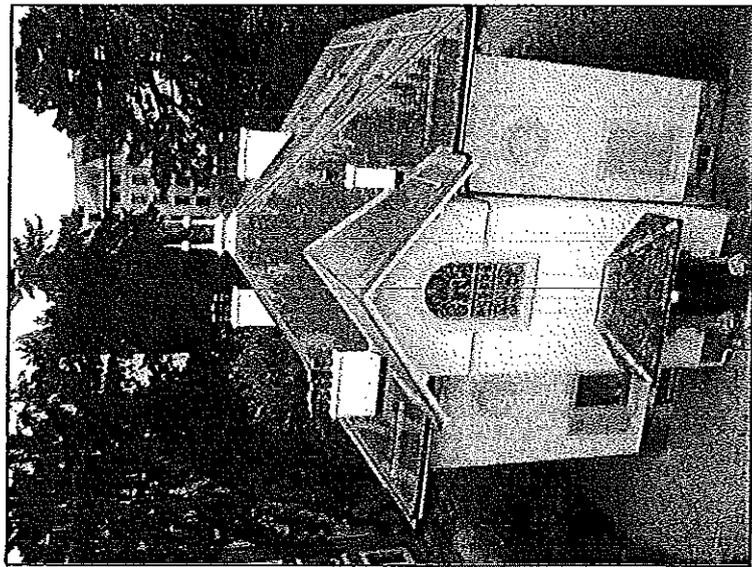
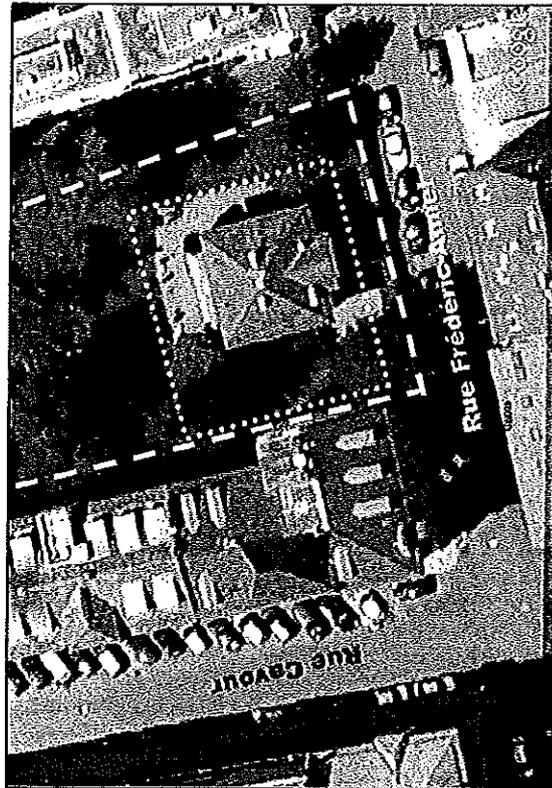
### SAUVONS UN ESPACE VERT AUX DELICES

**NON à la destruction de cette belle maison ayant valeur d'inscription à l'inventaire du patrimoine !**  
(Rue Frédéric-Amiel 9 -1203 Genève. Propriété d'une Fondation passée subrepticement aux mains d'un entrepreneur)

**NON à l'abattage d'un poumon de verdure !**  
(Abattage de la totalité des 22 arbres de la parcelle au cœur des immeubles Cavour, Amiel, Dôle, Charmilles)

**NON à une promotion immobilière uniquement en PPE !**  
(Immeuble ne prévoyant que de la propriété par étage)

**NON à la construction d'un imposant immeuble de 7 étages !**  
(Immeuble mal intégré avec mur borgne à 4 mètres des locataires du 9 rue Cavour)



Encore une tentative de sur-densification du quartier des Délices déjà très compact !

Après la rue des Délices et la rue Samuel Constant voici la rue Frédéric-Amiel !

Qui peut prétendre s'attaquer à la crise immobilière en créant 22 logements en PPE inaccessibles à la classe moyenne et populaire, au détriment de la qualité de vie d'une centaine de foyers existants !

En conclusion, les soussignés demandent la conservation de la maison (F157), l'intégrité de la parcelle (2668) et de son arborisation. L'inscription de la maison à l'inventaire du patrimoine et l'établissement d'un plan de site de tout l'ilot défini par les rues de la Dôle, Frédéric-Amiel, Cavour et Charmilles conforme au plan d'utilisation du sol (PUS) de la Ville de Genève.

Signez au dos →

PETITION

« SAUVONS UN ESPACE VERT AUX DELICES • 9 RUE FREDERIC-AMIEL - 1203 GENEVE »

NOM	PRENOM	ADRESSE / NP / LOCALITE	SIGNATURE	@ / rester Informé
-----	--------	-------------------------	-----------	--------------------

A retourner : Groupement d'habitants – Rue Frédéric-Amiel 10 - 1203 Genève

Pétition soutenue par les associations : Délice-Voltaire - ASPED - Sauvons Nos Arbres I

PETITION

« SAUVONS UN ESPACE VERT AUX DELICES • 9 RUE FREDERIC-AMIEL - 1203 GENEVE »

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	@ / rester Informé
-----	--------	---------	-----------	--------------------

A retourner : Groupement d'habitants – Rue Frédéric-Amiel 10 - 1203 Genève

Pétition soutenue par les associations : Délice-Voltaire - Sauvons Nos Arbres I – Comité de l'ASPED

Association Délices-Voltaire  
Rue Frédéric-Amiel 10  
1203 Genève

Ville de Genève	
Secrétariat du Conseil municipal	
R	25 FEV. 2011
A traiter par:	
Copies:	

Secrétariat du Conseil municipal  
Commission des pétitions  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Genève, le 25 février 2011

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint la pétition intitulée « Sauvons un espace vert aux Délices » munie de cinq cent quatre-vingt-trois signatures. Cette pétition concerne la parcelle N° 2668 Cité-Genève, requête N° 103432.

Les nombreux signataires de la pétition sont consternés par l'autorisation décernée par le DCTI le 25 août 2010. Ce dossier comporte un certain nombre « d'anomalies » et laisse vraiment perplexes quand au bien fondé de cet accord.

1. Les côtes du plan cadastral (extrait du Registre Foncier) visé « ne varietur » par le département ne correspond pas aux côtes des plans déposés par l'architecte Monsieur Jacques Bugna. L'avancée du nouvel immeuble, côté jardin rue Cavour, sera plus importante que celui dessiné sur le plan cadastral. Conséquence, un mur borgne devant les fenêtres de l'immeuble Cavour 9. (cf annexe)
2. Une demande de dérogation de dépassement de gabarit, art. 11 LCI, accordée par la commission d'architecture permettant le rehaussement de l'immeuble de 7 étages sur rez-de-chaussée sur la rue Frédéric-Amiel sachant que la moyenne des immeubles de la rue est de 5 étages. (cf annexe)
3. Le DCTI n'a pas accordé à la Ville de Genève, suite à son courrier du 11 mars 2010, un délai pour établir la faisabilité du projet, spécialement la démolition de la villa et de son environnement paysager. Cette dernière date de la fin 19<sup>ème</sup> et figure notamment avec son jardin dans le recensement ICOMOS des parcs et jardins historiques de Suisse. De surcroît en parfait état puisqu'elle a été entièrement rénovée récemment (cf annexe)
4. Le DCTI n'a pas tenu compte de la demande de compléments formulée par la Ville de Genève, en date du 12 avril 2010 faisant référence à l'aspect patrimonial de la parcelle, densification du quartier, grandeur du gabarit et typologie du projet ne prévoyant que de la PPE (cf annexe)

D'autre part,

1. Ces nouveaux logements à VENDRE ne répondent pas au besoin prépondérant de la population sachant que le prix de vente d'un simple trois pièces avoisine les 960'000 francs. Ces prix pratiqués auront pour conséquence de faire monter le prix moyen de location des appartements d'un quartier populaire.
2. L'abattage de la totalité des 22 arbres de la parcelle pour certains centenaires et abritant de grandes variétés d'oiseaux. Pour seule compensation, la DGNP à demander au propriétaire que la replantation favorise la présence de végétation de « nature indigène » ; notamment des arbustes et des arbres de 2<sup>ème</sup> grandeur tels que érable champêtres, charmes, etc. (cf annexe).  
La perte de ce patrimoine végétal sacrifié par ce projet et de son incidence sur la faune nous paraît inestimable bien que chiffré par la DGNP à 100'00 francs.
3. Le gabarit et le style du nouvel immeuble ne s'insèrent aucunement aux immeubles du quartier et encore moins à l'immeuble classé daté de 1910 auquel il sera accolé (cf annexe).

Nous tenons à relever que nous sommes conscients du manque de logements à Genève, mais que ce n'est en tout cas pas ce genre de projet qui résoudra cette carence.

Par contre, la démolition de cette maison et de son environnement paysager va déposséder définitivement nos générations et celles à venir d'un ensemble de qualité. Elle dépréciera encore une fois la qualité de vie dans nos quartiers par une sur-densification effrénée et spéculative.

Nous vous annexons également un dossier de vente qui vous permettra de juger du projet. Vous pouvez également visiter le site internet [www.9amlel.ch](http://www.9amlel.ch).

En espérant que vous aurez le souhait de traiter cette pétition en urgence, les travaux devant débiter fin juin 2011.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons nos remerciements anticipés et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs nos salutations respectueuses.

Pour les pétitionnaires

Anne Fonjallaz  
FONJALLAZ

Nadine Casentieri-Marchand

N. Casentieri

Annexes : ment.

Cc : Bureau du Grand Conseil